

N° d'inscription :

Date de réception des documents :

(réservé à la Société)

COORDONNEES ET COMPOSITION DU MENAGE

CANDIDAT	CONJOINT OU COHABITANT
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin - <input type="checkbox"/> féminin	Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin - <input type="checkbox"/> féminin
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Etat civil (1):	Etat civil (1):
Nationalité (2):	Nationalité (2):
Registre national :	Registre national :
Profession (3):	Profession (3):
Handicapé : <input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non	Handicapé : <input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non
Téléphone ou GSM :	Téléphone ou GSM :
Adresse e-mail :	Adresse e-mail :
<u>Adresse</u> :	<u>Adresse</u> :
..... N° N°
CP Localité Pays	CP Localité Pays
Date de domiciliation :	Date de domiciliation :

- (1) s'il s'agit d'une personne célibataire, mariée, cohabitante, divorcée, séparée, veuve.
- (2) s'il s'agit d'une personne ressortissante belge, ressortissante de l'Union européenne autre que belge, autre ressortissante.
- (3) S'il s'agit d'une personne salariée, indépendante, percevant des allocations de chômage, pensionnée, percevant des revenus de sa mutuelle ou assimilés, percevant le revenu d'intégration sociale.

MEMBRES FAISANT PARTIE DU MENAGE (ne plus reprendre le candidat et le conjoint/ou le cohabitant)						
Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Commune du domicile	Handi-capé
1 Profession (3) :		<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en visite <input type="checkbox"/> Enfant en garde alternée <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre		Date domiciliation :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
2 Profession (3) :		<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en visite <input type="checkbox"/> Enfant en garde alternée <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
3 Profession (3):		<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en visite <input type="checkbox"/> Enfant en garde alternée <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

4 Profession (3):	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en visite <input type="checkbox"/> Enfant en garde alternée <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
5 Profession (3) :	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en visite <input type="checkbox"/> Enfant en garde alternée <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
6 Profession (3) :	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en visite <input type="checkbox"/> Enfant en garde alternée <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Pour les femmes enceintes : date prévue pour l'accouchement :/...../..... (joindre attestation du gynécologue)

Vous-même ou votre conjoint, **POSSEDEZ-VOUS UNE HABITATION EN PLEINE PROPRIETE OU EN USUFRUIT ?** oui - non
(Formulaire à compléter en annexe)

Remarque : vous ne pouvez être ni pleinement propriétaire, ni usufruitier d'un logement (à moins qu'il ne s'agisse d'un logement non améliorable, inadaptable ou inadapté à votre handicap).

LOGEMENT SOUHAITE
Maison ou appartement <input type="checkbox"/>
Appartement uniquement <input type="checkbox"/>
Maison uniquement <input type="checkbox"/>
Maisonnette de type « vieux conjoint » 3 ^{ème} âge uniquement <input type="checkbox"/>
Appartement de type « vieux conjoint » 3 ^{ème} âge uniquement <input type="checkbox"/>
<u>Choix concernant le logement au regard du handicap :</u>
Au regard du handicap présenté par un des membres du ménage, le logement nécessite :
- Un aménagement pour personne à mobilité réduite <input type="checkbox"/>
- Un autre type d'aménagement lié au handicap d'un membre du ménage : <input type="checkbox"/>
- Logement adapté pour personne en voiturette uniquement <input type="checkbox"/>
Si oui, précisez lequel : _____

De préférence avec
jardin
De préférence avec
garage

ATTENTION : si vous effectuez un choix précis concernant le type de logement, la société vous propose un logement qui correspond strictement à votre demande. Un choix restrictif peut donc allonger le temps d'attente.

Selon la législation en vigueur, vous avez droit à :

- une chambre par couple ou personne isolée,
- une chambre supplémentaire pour la personne isolée de plus de 65 ans ou le couple dont l'un des membres a plus de 65 ans (**dérogation possible, voir feuille annexe à compléter – 1^{er} cas**),

- une chambre pour un enfant unique,
- les enfants, quel que soit leur sexe, peuvent partager une même chambre jusqu'à l'âge de 10 ans,
- deux enfants de même sexe partagent la même chambre, quel que soit leur âge, s'ils ont moins de 5 ans d'écart,
- une chambre par personne handicapée (non cumulable avec la chambre supplémentaire pour les + 65 ans).

Pour les familles ayant droit à cinq chambres ou plus, celles-ci ont la possibilité d'introduire une demande de dérogation pour un logement avec une chambre de moins. Ils ne pourront pas introduire de demande de mutation vers un logement plus grand pendant les trois premières années d'occupation du logement (**voir feuille annexe à compléter – 2^{ème} cas**).

Les familles ayant deux enfants de même sexe de plus de 10 ans et avec 5 ans d'écart peuvent demander une dérogation pour qu'ils soient dans la même chambre. Ils ne pourront pas introduire de demande de mutation vers un logement plus grand pendant les trois premières années d'occupation du logement (**voir feuille annexe à compléter – 3^{ème} cas**).

ENTITES , COMMUNES ou QUARTIERS auprès desquels le ménage désire être candidat à l'attribution d'un logement.		
Soit , vous choisissez maximum 5 entités	Soit, vous choisissez maximum 5 communes	Soit vous choisissez maximum 5 quartiers (*)
1.	1.	1.
2.	2.	2.
3.	3.	3.
4.	4.	4.
5.	5.	5.

(*) liste des quartiers à la demande au secrétariat

PRIORITES REGIONALES (5)		
Le ménage se trouvant dans plusieurs situations bénéficiant de points de priorité peut cumuler les points d'une seule situation personnelle avec les points d'une seule situation vécue en termes de logement. Il ne peut en revanche pas cumuler les points de plusieurs situations personnelles ni les points de plusieurs situations vécues en terme de logement.		
Le ménage bénéficie d'un point par année d'ancienneté avec un maximum de 6 points.		
Veuillez cocher les cases se rapportant à votre situation et fournir le document demandé pour l'attribution des points de priorité.		
A. Situations vécues par le ménage en termes de logement		
Occupez-vous un logement de transit, d'insertion ou d'urgence depuis les 6 derniers mois ? (si oui, joindre attestation de l'organisme gestionnaire du logement (Maison d'accueil, CPAS,...)		5 pts
Etes-vous reconnu sans-abri ? (si oui, joindre document du C.P.A.S.)		5 pts
Occupez-vous une caravane, un chalet, à titre de résidence principale dans une zone définie par le plan Habitat permanent, s'il est visé par la phase 1 de ce plan ? (si oui, joindre document CPAS et Commune)		5 pts
Avez-vous été victime d'un événement calamiteux (ex. inondation, incendie, éboulement,...) ? (si oui, joindre document de la Commune, des pompiers et du CPAS ou Fonds des calamités)		5 pts
Occupez-vous un logement reconnu inhabitable par le Bourgmestre de la Commune ou par la Direction Générale Opérationnelle, Service Logement ? (si oui, joindre attestation de la DGO4 ou Arrêté du Bourgmestre)		4 pts
Occupez-vous un logement reconnu insalubre par surpeuplement par la Direction Générale Opérationnelle, Service Logement ? (si oui, joindre document de la DGO4 ou Arrêté du Bourgmestre)		4 pts
Occupez-vous un logement ayant fait l'objet d'un arrêté d'expropriation ? (si oui, joindre document de la Commune, Région,...)		4 pts
Etes-vous un locataire dont le bail est résilié par le bailleur pour occupation personnelle ou pour travaux importants ? (si oui, joindre original du renon)		4 pts
Devez-vous quitter un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine communale déterminé réglementairement, pour lequel un compromis de vente a été signé au profit d'une personne morale de droit public ? (si oui, joindre document de la Commune, Région,...)		4 pts
Occupez-vous une caravane, un chalet, à titre de résidence principale dans une zone définie par le plan Habitat permanent, s'il est visé par la phase 2 de ce plan ? (si oui, joindre document CPAS et Commune)		3 pts

B. Situations personnelles du ménage		
Quittez-vous ou avez-vous quitté votre logement à la suite de violences intrafamiliales attestées par des documents probants tels que procès-verbal, attestation de foyer ou attestation du CPAS ou institutions spécialisées dans les violences intrafamiliales ?		5 pts
Avez-vous des revenus imposables globalement (<u>et issus au moins en partie d'un travail</u>) qui n'excèdent pas les revenus modestes (36.000 euros) pour une personne seule et (45.700 euros) pour un ménage augmenté de 3.400 euros par enfant à charge ? (si oui, preuve des revenus)		4 pts
Etes-vous un mineur mis en autonomie et encadré par un service d'aide à la Jeunesse agréé par la Communauté Française ou Germanophone ? (si oui, joindre attestation de mise en autonomie du service d'aide à la Jeunesse ou du service de protection judiciaire)		3 pts
Etes-vous handicapé ou avez-vous un handicapé à votre charge au sens du Code des impôts sur les revenus ? (si oui, joindre attestation Service Public Fédéral de la Sécurité Sociale (anciennement Vierge Noire))		3 pts
N'exercez-vous plus d'activité professionnelle à la suite d'une maladie professionnelle reconnue ou d'un d'accident de travail, ou une telle personne est-elle à votre charge ? (si oui, joindre attestation du Fonds des maladies professionnelles ou Fonds des accidents du travail)		3 pts
Avez-vous perdu votre emploi dans les 12 derniers mois ou êtes-vous un ménage dont le seul membre au travail a perdu son emploi dans les 12 derniers mois ? (si oui, joindre fiches salaire dans les 12 derniers mois, C4 ou attestation cessation d'activités)		3 pts
Bénéficiez-vous d'une pension légale précaire (moins de 18.300 €/personne seule ou 24.900€/plusieurs personnes + 3.400 €/enfant à charge) (si oui, joindre preuve des revenus)		3 pts
Bénéficiez-vous d'une pension de prisonnier de guerre ou d'invalidé de guerre ? (si oui, joindre document du brevet de pension de l'un ou l'autre)		2 pts
Etes-vous ancien prisonnier politique ou un de ses ayants droit ? (si oui, joindre attestation du Service Public Sécurité sociale)		2 pts
Etes-vous ancien ouvrier mineur ? (si oui, joindre attestation Service des indemnités de l'INAMI)		2 pts

MOTIFS

Veillez décrire la(les) raison(s) pour laquelle (lesquelles) vous souhaitez obtenir un logement social :

ENGAGEMENTS

- Je certifie sur mon honneur que la présente déclaration qui précède est sincère et véritable.
- Je m'engage à renouveler ma demande de location non satisfaite entre le 1^{er} janvier et le 15 février de chaque année.
Cette confirmation s'effectue par le renvoi du formulaire de renouvellement plus des documents à y joindre qui m'aura été envoyé.
Remarque : si la date de ma candidature est postérieure au 1^{er} juillet de l'année en cours, je prends note que le renouvellement ne doit pas être effectué pour l'année qui suit mon inscription.
- Lors d'un changement, ou au plus tard lors du renouvellement annuel de ma demande de location,
 - Je signalerai toute modification intervenue dans ma situation familiale ou financière (changement d'adresse, décès, naissance, mise en ménage, perte d'emploi ou nouvel emploi, handicap,...).
 - Je reconnais avoir la possibilité de modifier le choix du/des quartier(s) de préférence.
- En m'autorisant à choisir une localisation pour ma demande, la Société ne s'engage pas à m'attribuer un logement dans le(les) quartier(s) choisi(s). Toutefois, il m'est loisible de refuser le logement proposé uniquement pour des raisons valables dont l'appréciation est laissée au Comité d'attribution.
- Je m'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à l'établissement de mes revenus et de mon patrimoine et j'autorise de manière permanente la société à demander à l'Administration des Finances tous les éléments quelconques y relatifs. Le refus de délivrer cette autorisation peut entraîner la radiation de ma candidature.
- Je m'engage à signaler à la Société tout changement d'adresse survenu après mon inscription.

Toute déclaration inexacte ou incomplète d'un membre du ménage autorise la société à radier la candidature du (des) intéressé(s).

En application de l'article 15 de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 6 septembre 2007, la candidature d'un ménage ayant refusé à deux reprises un logement est radiée, et ce, dans n'importe quelle autre société de logement. Elle ne peut être réintroduite qu'après un délai de six mois à dater du jour de la notification de l'attribution du logement.

Des exceptions **en nombre limité** peuvent uniquement être autorisées en cas de force majeure attestée par le bourgmestre et pour des raisons d'urgence ou de cohésion sociales.

Voies de recours (10)

Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision.

A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre de Recours dont le siège est situé à la Société Wallonne du Logement, rue de l'Ecluse, 21 à 6000 Charleroi

Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Région Wallonne à l'adresse suivante : rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur.

Traitement de vos données à caractère personnel

Depuis le 25 mai 2018 le Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D) est entré en vigueur. Le but de celui-ci est de renforcer et d'unifier la protection des données à caractère personnel pour les individus au sein de l'Union Européenne.

Nous vous informons que les données à caractère personnel de chacun des membres de votre ménage dont nous disposons sont exclusivement traitées et conservées dans le contexte de votre demande de logement auprès de la Société de Logements de Mouscron dont le fonctionnement est régi par le Code Wallon du Logement et de l'Habitat Durable institué par le décret du 29 octobre 1998 et les arrêtés successifs, ainsi que par l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 et les arrêtés successifs régissant la location des logements publics.

Nous vous garantissons que vos données sont traitées dans le respect des dispositions du Règlement européen n°2016/679 (R.G.P.D) et de la Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, ainsi que vos droits à la consultation, à la rectification, à la portabilité, à l'effacement ou à l'opposition de traitement.

Nous vous informons également de la possible transmission de vos données, dans le cadre strict des législations susmentionnées, aux services publics fédéraux, aux organismes publics ou à une autre SLSP en cas de désignation ou de changement de société de référence.

Le responsable du traitement est la **Société de Logements de Mouscron**, dont le siège est à **Mouscron**.

Vous avez le droit de consulter et de faire corriger les renseignements communiqués comme prévu par les dispositions du Règlement européen n°2016/679 (R.G.P.D) et de la Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, ainsi que vos droits à la consultation, à la rectification, à la portabilité, à l'effacement ou à l'opposition de traitement. Il vous appartient néanmoins de nous communiquer tout élément susceptible de modifier votre dossier de candidature sous peine d'être radié si les informations en notre possession s'avèrent incorrectes ou incomplètes.

Nous invitons activement chaque membre de votre ménage à prendre connaissance du présent document et à contacter nos services par courrier ou par courriel à l'adresse suivante dpo@slmouscron.be en cas d'interrogation, de non-compréhension des éléments repris ci-dessus ou afin d'exercer vos droits tout en tenant compte des obligations liées au traitement de votre candidature à un logement.

Fait à, le

Signature(s) précédée(s) de la mention
« Lu et approuvé »

VOLET A REMPLIR PAR LA SOCIETE QUI RECOIT LA DEMANDE D'INSCRIPTION

DATES (VOLET A REMPLIR PAR LA SOCIETE QUI RECOIT LA DEMANDE D'INSCRIPTION) (4)					
de dépôt	d'admission	de radiation	de refus	de confirmation	d'attribution
.../.../...	.../.../...	.../.../...	.../.../...	.../.../...	.../.../...
			.../.../...		

LE LOGEMENT REGLEMENTAIREMENT PROPORTIONNE A LA COMPOSITION FAMILIALE COMPORTE (CHAMBRES AYANT DROIT) (6)				
1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres
Dérogation:	Dérogation:	Dérogation:	Dérogation:	Dérogation:
Logement doit être adapté pour personnes handicapées (7)			Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

DEROGATIONS	
Demande de dérogation pour urgence ou cohésion sociale	Oui / Non
Demande de dérogation pour raison médicale	Oui/ Non

LES REVENUS D'ADMISSION (9)			
Revenus:			
Ménage	à revenus modestes	en état de précarité	à revenus moyens

- (4) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 12 à 16.
- (5) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 17.
- (6) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 1^{er}, 15^o.
- (7) Code wallon du Logement et de l'habitat durable, article 1^{er}, 16^o : logement dont la configuration permet une occupation adéquate par un ménage en raison du handicap d'un de ses membres, conformément aux critères fixés par le Gouvernement.
- (8) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 12, § 2 et 3)
- (9) Indiquer le revenu (cf. article 1^{er}, 8^o, de l'arrêté) et le type de ménage (code wallon du Logement, article 1^{er}, 9^o, 29^o, 30^o, 31^o).
- (10) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 7 à 11.